



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES FINANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2021

P.V. N° 121
Dossier N° 1

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU l'article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M61 des services départementaux d'incendie et de secours,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la constitution et reprises de provisions, admission en non-valeur - exercice 2021,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'approuver la constitution d'une provision d'un montant total de 23 247,61 € pour des titres de recettes repris dans l'annexe 1 jointe à ce mémoire et d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 68 - article 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » ;
- ✓ D'approuver la reprise de provisions constituées pour « risques et charges » pour un montant de 217 396,11 € conformément à l'annexe 2. La recette correspondante sera inscrite au chapitre 78 « reprise sur amortissements et provisions » au compte 7815 « reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » ;
- ✓ De transférer pour un montant de 681 652,45 € des provisions constituées pour des titres de recettes (qui font l'objet d'un contentieux) inscrites initialement au compte 6815 « Dotations aux amortissements et provisions pour risques et charges de fonctionnement » vers le compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » conformément à l'annexe 3 ;
- ✓ De constituer une provision pour le litige d'une valeur de 82 980 € au compte 6815 « Dotations aux amortissements et provisions pour risques et charges de fonctionnement » pour une dépense relative à l'opération du feu de décharge à Compans et de l'intervention de la société SOFRAT ;



- ✓ D'approuver les demandes d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 691,95 € conformément à l'annexe 4.

Les crédits correspondants seront inscrits à la DM4 de l'exercice 2021.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU



**Créances à mandater sur l'article 6817
Dotations aux provisions
pour dépréciation des actifs circulants**

DEBITEUR	Référence du titre	Année d'émission	Montant restant dû
LE-CORRE MARYLIN	T-1579	2014	619,32
MERCERON FRANCK	T-2153	2015	111,02
MERCERON FRANCK	T-15	2016	367,15
MERCERON FRANCK	T-1299	2016	657,24
MERCERON FRANCK	T-1828	2016	207,24
LAVOINE ADRIEN	T-463	2017	1 017,19
LAVOINE ADRIEN	T-817	2017	1 820,00
LAVOINE ADRIEN	T-1368	2017	103,14
LAVOINE ADRIEN	T-1477	2017	1 102,28
MERCERON FRANCK	T-639	2017	355,24
DUTHEIL SEBASTIEN	T-1524	2017	1 524,00
HOARAU MICKAEL	T-893	2018	200,00
ROISIN MEDERIC	T-626	2018	562,73
PIDI SAMUEL	T-1122	2018	174,50
SEGHAIER ISAM	T-1127	2018	267,41
ACINA DIMITRI	T-1631	2018	215,00
CHAUSSEE CAROLANE	T-639	2018	290,96
CHAUSSEE CAROLANE	T-1629	2018	200,88
LAVOINE ADRIEN	T-632	2018	82,71
SPIESER LUDOVIC	T-314	2018	1 486,98
SPIESER LUDOVIC	T-430	2018	743,49
SPIESER LUDOVIC	T-637	2018	451,38
LESAUVAGE WILLY	T-539	2019	688,59
ZUCCA ANTHONY	T-32	2019	308,89
ACINA DIMITRI	T-190	2019	567,44
ACINA DIMITRI	T-781	2019	64,17
ACINA DIMITRI	T-865	2019	405,00
ACINA DIMITRI	T-1070	2019	788,62
ACINA DIMITRI	T-2149	2019	1 350,00
ACINA DIMITRI	T-2291	2019	156,11
GUEDJ AURELIA	T-103	2019	131,00
THOMAS CHRISTOPHE	T-113	2019	77,93
DEKEN -SOL ROOF EUROPE -SARL	T-83	2019	6 150,00
Total des provisions à mandater au chapitre 68 - compte 6817			23 247,61



Reprise de provisions
Recettes à l'article 7815

Nature et objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2021	Montant des reprises sur année 2021	Commentaires
Provisions pour risques et charges				
<i>Provisions pour litiges et contentieux</i>				
Titre à l'encontre l'entreprise GIBERT suite à l'intervention "pollueur-payeur" du SDIS77 dans ses installations classées	2016	1 070,00	1 070,00	Titre recouvré / Provision à solder (à la demande de la paierie départementale) Recettes à inscrire au compte 7815 à la DM4 de l'exercice 2021
Titre à l'encontre l'entreprise AXA FRANCE suite à l'intervention "pollueur-payeur" du SDIS77 dans ses installations classées	2016	10 632,00	10 632,00	Titre recouvré / Provision à solder (à la demande de la paierie départementale) Recettes à inscrire au compte 7815 à la DM4 de l'exercice 2021
Titre à l'encontre de l'entreprise SEBBAN TRANSPORT suite à l'intervention "pollueur-payeur" du SDIS77 dans ses installations classées	2016	2 423,00	2 423,00	Titre recouvré / Provision à solder (à la demande de la paierie départementale) Recettes à inscrire au compte 7815 à la DM4 de l'exercice 2021
Titre à l'encontre de l'entreprise CHROM IMPEC suite à l'intervention "pollueur-payeur" du SDIS77 dans ses installations classées	2016	7 357,00	7 357,00	Titre recouvré / Provision à solder (à la demande de la paierie départementale) Recettes à inscrire au compte 7815 à la DM4 de l'exercice 2021
Titre à l'encontre de l'entreprise FRANCE ETANCHEITE concernant un contentieux	2016	32 723,11	32 723,11	Titre recouvré / Provision à solder (à la demande de la paierie départementale) Recettes à inscrire au compte 7815 à la DM4 de l'exercice 2021
Contentieux sur le remboursement du sinistre en cours pour l'incendie de toiture du CIS de Nemours	2017	100 000,00	100 000,00	Provision à solder (sinistre pris en charge par l'assurance) Recettes à inscrire au compte 7815 à la DM4 de l'exercice 2021



Reprise de provisions
Recettes à l'article 7815

Annexe 2

Titre à l'encontre de l'entreprise MEN AUTOS suite à l'intervention "pollueur-payeur" du SDIS77 dans ses installations classées	2019	63 191,00	63 191,00	Provision à solder (à la demande de la paierie départementale) Recettes à inscrire au compte 7815 à la DM4 de l'exercice 2021 le solde restant dû de 25 331,45 € est à mettre en provision au compte 6817
Total de la recette à inscrire au chapitre 78 - compte 7815 en DM4 exercice 2021			217 396,11	

PV121-1

CASDIS du 10 décembre 2021

2/2



Reclassement de provisions dans la catégorie provisions pour dépréciation des actifs circulants

Nature et objet de la provision	Montant de la provision de l'exercice 2021	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2021	Montant des provisions constituées DM4 - ex 2021	Commentaires
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers					
Provisions pour dépréciation des actifs circulants					
Titre de recette à l'encontre de l'établissement MARCHETTO suite à l'intervention du SDIS77 pour un incendie dans ses installations classées	318 127,00	2016	318 127,00	318 127,00	En L1-Déclaration de créances 20/12/2016-Relance du mandataire en février 2021-procédure contentieuse en cours dm3 -2016 pour le titre 458 -2016
Titre de recette à l'encontre de l'entreprise MARCHETTO suite à l'intervention "pollueur-payeur" du SDIS77 dans ses installations classées	3 742,00	2016	3 742,00	3 742,00	En L1-Déclaration de créances 20/12/2016-Relance du mandataire en février 2021-procédure contentieuse en cours
Titre de recette à l'encontre de l'entreprise MARCHETTO suite à l'intervention "pollueur-payeur" du SDIS77 dans ses installations classées	1 564,00	2016	1 564,00	1 564,00	En L1-Déclaration de créances 20/12/2016-Relance du mandataire en février 2021-procédure contentieuse en cours
Titre de recette à l'encontre de l'entreprise FIRST PLACE suite à l'intervention "pollueur-payeur" du SDIS77 dans ses installations classées	332 888,00	2019	332 888,00	332 888,00	T153/18 annulé et réémis au bon débiteur FIRST PLAST FRANCE-Titre 1255/19
Titre de recette à l'encontre de l'entreprise MEN AUTOS suite à l'intervention "pollueur-payeur" du SDIS77 dans ses installations classées	25 331,45	2019 révisée en 2021	63 191,00	25 331,45	EN L1 05/21- T07/19 restant du : 25 331,45€
Montant des provisions reclassées en provisions pour dépréciation des comptes de tiers	681 652,45		719 512,00	681 652,45	



DEBITEUR	TITRE	Année	Montant	Commentaires
LOUAGUENOUNI NEE LEVY	T-196	2018	95,47 €	Actes de poursuite infructueux
ALUS CLAIRE	T-87	2019	12,03 €	Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite
BOSSENO NEE BAHIN NADINE	T-940	2019	28,00 €	Actes de poursuite infructueux
BOSSENO NEE BAHIN NADINE	T-1076	2019	28,00 €	Actes de poursuite infructueux
BOSSENO NEE BAHIN NADINE	T-1206	2019	48,00 €	Actes de poursuite infructueux
ROBIN FLORIANE	T-814	2019	68,45 €	Actes de poursuite infructueux
MORINEAU MICKAEL	T-91	2019	131,00 €	Actes de poursuite infructueux
DEQUESNES CYRILLE	T-74	2020	150,00 €	Actes de poursuite infructueux
BOURGEOIS SOPHIE	T-54	2020	131,00 €	Actes de poursuite infructueux
			691,95 €	A mandater chapitre 65 - article 6541